



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,
SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2014, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 014-118 « Règlement visant à modifier le règlement de zonage numéro 03-41 afin que soient définies les conditions d'utilisation et les normes spécifiques à certains usages commerciaux dans la zone 02-CH. »
2. Une séance publique de consultation aura lieu le 3 février 2014, à 19 h 30 à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal : 337, chemin Royal aux heures régulières :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

4. Description des zones touchées : zone 02-CH (située dans le secteur du village principalement entre : le 350 et 380 chemin Royal du côté pair du chemin et entre le 345 et le 355 chemin Royal du côté impair du chemin) et les zones contiguës (10-CH, 01-P, 08-H, 03-H, 16-A et 17-A)
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce quatorzième jour de janvier deux mille quatorze.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier